

**Les mesures
intérimaires
prises par le
Canada**

des intérêts personnels.

En outre, toute personne raisonnable comprend que si l'environnement est submergé de substances nuisibles, il deviendra nécessaire de réduire fortement les polluants qui produisent les pluies acides, de manière à tendre vers un équilibre naturel. Le plus vite on instituera des contrôles, plus il sera possible de limiter les dégâts. La reconnaissance de ce fait a mené à l'inclusion, dans le Mémoire déclaratif d'intention cité, de dispositions prévoyant des mesures intérimaires de contrôle. Nous avons, au Canada, commencé à faire le nécessaire. Le niveau quotidien admissible d'émissions d'anhydride sulfureux provenant de l'énorme fonderie Inco de Sudbury (Ontario), incontrôlées à 50 pour cent, est en outre passé de 3 600 tonnes à 2 500 tonnes par jour ; ce niveau quotidien sera réduit à 1 950 tonnes l'an prochain. Nous avons constitué un Groupe spécial de travail fédéral-provincial chargé d'examiner les possibilités de réduire davantage ces émissions, probablement à moins de 1 000 tonnes par jour, ce qui représenterait un contrôle de près de 90 pour cent. Une nouvelle fonderie de cuivre, en construction à Timmins (Ontario), éliminera 97 pour cent du SO₂.

En vertu d'un règlement récemment adopté, les émissions totales d'anhydride sulfureux provenant des centrales thermiques de l'Ontario devront être réduites de 43 pour cent au cours de la décennie, malgré un accroissement prévu de la demande.

Comme les États-Unis, nous avons un programme fédéral visant à promouvoir la conversion des centrales thermiques du pétrole au charbon. Ce programme prévoit clairement que l'utilisation accrue du charbon ne doit pas nuire à l'environnement. Notre objectif actuel sur le plan administratif (il ne s'agit pas d'une exigence en droit) est de réduire de 50 pour cent les émissions de SO₂ au moment de la conversion d'une usine du pétrole au charbon. Nous estimons — et les économistes sont d'accord sur ce point — que les avantages économiques à tirer de la conversion des usines du pétrole importé au charbon national justifient de prendre toutes les précautions voulues pour ne pas bouleverser davantage l'équilibre de la nature. D'ailleurs, je pense que nous avons même les moyens de protéger cette dernière.

**Il faut imposer
le contrôle à la
source**

Les initiatives dont je viens de parler sont utiles, mais il importe que les États-Unis passent aussi à l'action. Le défi consiste non seulement à promouvoir la volonté politique commune indispensable, mais aussi à créer les mécanismes d'action qui s'imposent. Jusqu'à maintenant, nos deux pays se sont contentés de contrôler la pollution atmosphérique provenant des usines au moyen de normes applicables à l'air ambiant : on mesure le degré de concentration d'une substance polluante à proximité de l'usine et on fixe des limites d'émissions en conséquence. Mais dans le cas des pluies acides, cette forme de contrôle est insuffisante, car ce n'est pas le degré de concentration d'une substance polluante à proximité de l'usine qui importe, mais bien le déplacement de cette substance dans l'atmosphère. L'air n'est que le véhicule. Le véritable problème réside dans les sols et les cours d'eau situés loin de la source de pollution. Ainsi, les émissions de substances polluantes dans un État ne violent peut-être pas les normes applicables à l'air ambiant, mais elles pourraient contribuer de façon importante à accroître le niveau des dépôts acides nuisibles. Il faut donc recourir à une nouvelle notion de contrôle, ou peut-être à une notion ancienne,